



LE CENTRE
> D'ETUDES
OLYMPIQUES

Programme de bourses de recherche olympique avancée

Objectifs, règlement et
principes d'application –

Concours 2019/2020

Octobre 2018

> TABLE DES MATIÈRES

1.	Objectif	3
2.	Admission	4
3.	Procédure de dépôt des candidatures et délai	5
4.	Indemnités	6
	Dépenses autorisées	6
	Dépenses non autorisées	6
5.	Modalités d'attribution et de notification	7
6.	Publications et engagements	7
7.	Secrétariat	9
8.	Informations complémentaires	9
	Comité de sélection	9
	Projets de recherche des boursiers 2017/2018 et 2018/2019	10

1. OBJECTIF

Le principal objectif de ce programme de bourses du Centre d'Études Olympiques (CEO) est de promouvoir les recherches avancées sous l'angle des sciences humaines ou sociales menées par des chercheurs confirmés dans des domaines de recherche prioritaires définis chaque année par le CIO.

> Pour le concours 2019/2020, les domaines de recherche prioritaires sont les suivants :

1. La santé psychologique et émotionnelle des athlètes d'élite après la retraite : programmes de sensibilisation, d'intervention et de prévention pour protéger les athlètes.
2. Les implications d'ordre éthique, juridique et social des technologies qui améliorent les performances, telles que les outils de modification des gènes (par ex. CRISPR) et les outils de neuro-stimulation, sur l'avenir des performances sportives et la sécurité des athlètes.
3. Évaluation de l'héritage olympique – Étudier l'héritage à l'aide d'approches empiriques et fondées sur des données. La priorité sera accordée aux études portant sur les éditions encore insuffisamment documentées des Jeux Olympiques : Jeux d'été de la période 1972-2004, Jeux d'hiver de la période 1968-2006 et candidatures olympiques.
4. Héritage olympique intangible – Examen des changements à long terme initiés par la tenue des Jeux Olympiques ou des Jeux Olympiques de la Jeunesse en termes de : a) compétences, connaissances et réseaux ; b) politiques et gouvernance ; et c) propriété intellectuelle. Les études doivent être empiriques et porter sur des éditions des Jeux Olympiques, des Jeux Olympiques de la Jeunesse ou des candidatures olympiques datant d'au moins quatre ans (c'est-à-dire des éditions de 2014 ou avant).
5. Promouvoir l'héritage olympique – Examiner de quelle manière l'héritage olympique tangible et intangible est promu et célébré au cours des années/décennies qui suivent l'accueil des Jeux.
6. Villes olympiques : le rôle et l'engagement des CNO dans les pays hôtes pour soutenir la livraison et la promotion de l'héritage des Jeux, et en particulier la pratique sportive au niveau local. Comparaison entre différentes villes olympiques, y compris les plus récentes.
7. Perception qu'a le public du rôle et de la réputation du CIO – Examen de la compréhension et de la connaissance qu'a le public du rôle du CIO dans la société depuis les années 1980 à l'aide d'approches empiriques et fondées sur des données – Analyse et comparaison entre pays de différents continents.

8. Dans quelle mesure le sport, les Jeux Olympiques et/ou les Jeux Olympiques de la Jeunesse sont-ils perçus par la jeune génération comme un moyen d'avoir un impact positif sur la société ? – Analyse et comparaison entre pays de différents continents.
9. Formation sur l'éthique et l'intégrité dans le sport – Analyse des moyens et méthodes efficaces pour s'assurer que les règles et principes d'éthique et d'intégrité établis par le Mouvement olympique sont effectivement transmis et appliqués dans les organes régissant le sport.
10. Sport au service du développement – Analyse mondiale, continentale ou régionale, à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement olympique, des principaux acteurs (en termes de financement, d'organisation et de mise en œuvre), des différents types de partenariats, des activités menées et des résultats obtenus.
11. E-sport : Le soutien apporté par les éditeurs de jeux et les fédérations / associations nationales d'e-sport à la carrière des joueurs, du niveau amateur au niveau professionnel.

Un objectif complémentaire de ce programme est d'encourager les candidats à consulter les collections du CEO lorsqu'elles apportent une valeur ajoutée à la recherche.

2. ADMISSION

Peuvent être candidats les enseignants universitaires, maîtres de conférences et autres chercheurs ayant obtenu leur doctorat, occupant actuellement une fonction universitaire/de chercheur et/ou rattachés à une université pour la durée de la bourse (depuis le dépôt de la candidature jusqu'à la remise du rapport final).

Les candidats doivent soumettre une proposition directement liée à au moins un des domaines de recherche susmentionnés. Les projets de recherche seront acceptés uniquement si les candidats justifient clairement que les résultats seront pertinents au regard de la problématique actuelle du domaine prioritaire concerné. Les projets portant sur les sciences médicales ne seront pas acceptés.

Les autres critères d'admission sont les suivants :

- Les candidats doivent maîtriser le français ou l'anglais.
- Les candidats peuvent soumettre leur candidature à deux éditions du programme au maximum pour un même sujet de recherche. Cependant, la deuxième fois, ils doivent clairement expliquer dans quelle mesure leur projet diffère du précédent et l'améliore.
- Les candidats peuvent se présenter individuellement ou collectivement. Dans le second cas, l'ensemble des membres du groupe de recherche devra répondre à tous les critères d'admission. De plus, un des membres du groupe devra être nommé coordinateur et assurer le lien avec le CEO. Les candidatures collectives interdisciplinaires et interculturelles sont encouragées.

Ces critères d'admission seront strictement appliqués.

3. PROCÉDURE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES ET DÉLAI

Les dossiers de candidature et toute la documentation complémentaire devront être rédigés dans l'une des deux langues officielles du Mouvement olympique, à savoir le français ou l'anglais.

Les dossiers de candidature complets devront comprendre les informations suivantes :

1. Le **formulaire officiel de candidature** dûment complété.

Le formulaire est disponible sur les [pages internet du CEO](#) ou sur [demande écrite](#) auprès du CEO. Veuillez noter que la [marche à suivre et les conseils pour compléter les formulaires de candidature aux programmes de bourses de recherche](#) sont disponibles sur notre site web.

2. **Preuve officielle et actuelle d'emploi**, incluant le statut académique/de chercheur, rédigée sur papier à en-tête et validée par la ou les université(s) du(des) candidats (*Annexe 1*).
3. S'il s'agit d'une **candidature collective**, un **bref curriculum vitae** (maximum deux pages par membre) contenant des informations fondamentales sur la formation, les responsabilités académiques passées et actuelles ainsi que l'expérience professionnelle du(des) membre(s) collaborant avec le coordinateur du projet (*Annexe 2*).
4. Si la proposition de recherche du (des) candidat(s) implique des entretiens, des enquêtes ou toute autre méthodologie impliquant des personnes, un **certificat** indiquant que **le projet a été revu et approuvé par le comité d'éthique** de l'université doit être transmis (*Annexe 3*).

Les dossiers de candidature complets devront être envoyés uniquement à travers [ce portail](#) au plus tard **le 1er février 2019**. Passé ce délai, les dossiers incomplets ou les nouvelles candidatures ne seront pas acceptés. Une confirmation de l'acceptation de la candidature sera envoyée par courrier électronique dans un délai d'une semaine après réception du dossier.

4. INDÉMNITÉS

Les candidats sélectionnés recevront une bourse de recherche de 20 000 USD maximum par projet. Le montant total alloué sera décidé par le comité de sélection du programme de bourses après analyse de tous les éléments de la candidature.

DÉPENSES AUTORISÉES

Les dépenses de recherche essentielles et directement liées au projet, comme suit :

- frais de déplacement (en classe économique) et de séjour si en dehors du lieu de résidence du candidat;
- frais de traduction pour tout matériel de recherche pertinent;
- autres dépenses pertinentes liées à la recherche.

Les frais pour l'assistance à la recherche seront pris en charge lorsque cela est essentiel et dûment justifié. Le détail du nombre de jours, des tâches à accomplir ainsi que du tarif journalier doit être communiqué.

Les dépenses relatives à la participation à des conférences durant lesquelles les candidats présenteront leurs résultats de recherche ne doivent pas dépasser 10 % du budget total, avec un plafond fixé à 1 000 USD.

DÉPENSES NON AUTORISÉES

- salaire et/ou bénéfice accessoire, assurance comprise;
- frais d'inscription à des cours;
- supervision ou support institutionnel;
- dépenses antérieures à la date d'attribution de la bourse;
- achat de matériel électronique (ordinateur, caméra, etc.).

La bourse sera versée par le biais de l'institution universitaire du candidat (ou coordinateur) retenu selon le calendrier suivant : une moitié lorsque la bourse est allouée, un quart après le rapport intermédiaire et un quart à la réception du rapport de recherche final.

5. MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE NOTIFICATION

Le comité de sélection du concours est composé d'experts mondialement reconnus pour leur participation active à des études olympiques, ainsi que de professionnels du CEO.

L'administration concernée du CIO et des répondants académiques participent également au processus de sélection. Les décisions se prennent sur la base de la qualité du dossier de candidature, de l'importance de la recherche proposée pour au moins un des domaines de recherche prioritaires, de la faisabilité du projet et de la capacité du(des) candidat(s) à mener à bien la recherche de manière satisfaisante.

Ces mêmes critères seront pris en compte par le CEO pour déterminer d'année en année le nombre maximal de bourses attribuées.

Les **résultats du concours** seront notifiés aux candidats **d'ici au 7 juin 2019**.

Afin d'obtenir une description détaillée de la procédure d'évaluation et de sélection ainsi que la liste des répondants qui ont participé au programme jusqu'ici, merci de consulter nos [pages internet](#).

6. PUBLICATIONS ET ENGAGEMENTS

Toutes les bourses sont subordonnées à la signature du "Contrat lié au projet de recherche" ("le Contrat") par le candidat retenu, ou le coordonnateur dans le cas de demandes collectives, et son université. Le contrat décrit les modalités et les conditions de la collaboration entre le boursier, son université et le Centre d'Études Olympiques. Les candidats, ou les coordinateurs en cas de demandes collectives, sont priés de lire l'accord ([disponible ici](#)) et d'en informer leur université avant de soumettre une demande.

Les boursiers devront effectuer au moins une visite au siège du CIO à Lausanne au début de leur travail de recherche afin de rencontrer le personnel du CIO associé au projet. Il est vivement recommandé à ceux qui prévoient de consulter les collections du CEO de combiner en un seul voyage à Lausanne leur rencontre avec le personnel du CIO et leur visite au CEO. En cas de demande collective, seul le coordinateur devra se rendre à Lausanne. Le CEO prendra contact avec les boursiers afin de planifier leur venue.

Les boursiers s'engagent à fournir au CEO les documents suivants (version électronique), en français ou en anglais :

- un **rapport intermédiaire** six mois après avoir été informés de l'octroi de la bourse, comprenant une description de l'état d'avancement du projet (2 000 mots maximum).
- un **rapport de recherche final** avant mi-juin 2020. Le rapport final, qui pourra être publié par le CEO, sera constitué de trois parties :

1. Premier document (environ 50-60 pages) :

- Un résumé (200 mots maximum) et une liste de mots clés ;
- Une synthèse comprenant une courte description du sujet de recherche et de ses objectifs et soulignant les principaux résultats, conclusions et, si approprié, recommandations (environ 1 200 – 2 000 mots) ;
- Le rapport incluant le sujet de recherche et ses objectifs ; la méthodologie appliquée ; et une présentation détaillée des résultats, conclusions et si approprié, recommandations du projet de recherche ;
- Les annexes comportant toute information additionnelle intéressante pour le projet.

2. Deuxième document :

- Une présentation Powerpoint ou un infographique résumant les objectifs, la méthodologie et les résultats clés du projet de recherche.

3. Troisième document :

- Une comptabilité financière de tous les fonds fournis par le CEO. Cette dernière partie doit être envoyée dans un document séparé (modèle à fournir par le CEO).

Les boursiers s'engagent à publier et à diffuser les résultats de leur recherche au sein du milieu universitaire. Ils veilleront également à ce que toutes les publications ou productions à venir, utilisant entièrement ou partiellement les résultats obtenus grâce à la bourse de recherche, mentionnent de manière appropriée le Centre d'Études Olympiques du CIO et le programme de bourses de recherche olympique avancée. De plus, ils feront parvenir ces publications ou productions au CEO.

7. SECRÉTARIAT

Pour de plus amples informations concernant le programme de bourses de recherche olympique avancée, veuillez contacter le CEO par [courrier électronique](#) ou téléphone (+41 21 621 6611).

Pour en savoir plus sur les activités et les collections du **Centre d'Études Olympiques**, veuillez consulter nos [pages internet](#).

8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

COMITÉ DE SÉLECTION:

Pour le programme de bourses de recherche olympique avancée 2018/2019, le Centre d'Études Olympiques a reçu 24 candidatures et alloué 7 bourses. Le comité de sélection, qui est chargé de recommander au CEO les projets à récompenser, était composé des experts suivants :

- Marion KEIM LEES (University of the Western Cape, Afrique du Sud)
- Sigmund LOLAND (Norwegian School of Sport Sciences, Norvège)
- Ana Maria MIRAGAYA (Universidade Estácio de Sá, Brésil)
- Benoît SEGUIN (University of Ottawa, Canada)
- Tracy TAYLOR (University of Technology Sydney, Australie)
- Cesar TORRES (State University of New York, États-Unis) et
- Thierry ZINTZ (Université catholique de Louvain, Belgique).

Ce comité a pris en considération l'évaluation rendue par une sélection de répondants universitaires et les départements concernés du CIO.

PROJETS DE RECHERCHE DES BOURSIERS 2017/2018 ET
2018/2019

- **Analyse, du point de vue de l'athlète, de l'entraîneur et du personnel d'encadrement, de l'efficacité de la technologie numérique pour le soutien apporté aux athlètes d'élite ainsi que pour leur développement**
Aimee MEARS (Loughborough University – Grande-Bretagne)
- **Analyse longitudinale de l'expérience et de l'apprentissage des athlètes participant aux Jeux Olympiques de la Jeunesse de Buenos Aires 2018**
Milena PARENT, Eric MACINTOSCH, Diane CULVER (University of Ottawa – Canada) et Michael NARAIN (Deakin University – Australie)
- **Collaboration entre les CNO et les autorités publiques : état des lieux et définition de bonnes pratiques**
Henk Erik MEIER (Münster University - Allemagne)
- **Créer un héritage sportif grâce aux Jeux Olympiques d'hiver de 2018 : Examen des motifs et contraintes des jeunes générations qui suivent le sport et le pratiquent**
Jeeyoon KIM (Syracuse University – États-Unis), Joon-Ho KANG and Yu-Kyoum KIM (Seoul National University – République de Corée)
- **Développement et évaluation des modules de formation pour les prestataires de soutien à la double carrière : un projet pilote européen**
Paul WYLLEMAN (Vrije Universiteit Brussel - Belgique), Natalia STAMBULOVA (Halmstad University – Suède), Miquel TORREGROSSA (Autonomous University Barcelona – Espagne) et Nicolette Schipper-van Veldhoven (Windesheim University – Pays-Bas)
- **Encourager l'entrepreneuriat social dans les communautés défavorisées des villes hôtes : mise en place du modèle "l'entrepreneuriat social des jeunes"**
Lynn MARTIN (Anglia Ruskin University – Grande-Bretagne) et Michael DUIGNAN (Coventry University – Grande-Bretagne)
- **Évaluation des coûts et des connaissances des futures initiatives en matière d'héritage environnemental pour LA 2028**
Timothy KELLISON (Georgia State University - USA) et Brian McCULLOUGH (Seattle University - USA)
- **Examen plurinational de l'expérience, de la stratégie et de l'utilisation des médias sociaux dans le sport olympique et paralympique : vers le développement de pratiques exemplaires en matière de médias sociaux pour les athlètes, les organisations sportives et les médias**
Chris WAGSTAFF (University of Portsmouth – Grande-Bretagne) et Elsa KRISTIANSEN (University College of Southeast - Norvège)

- **Impacts positifs et négatifs des athlètes féminines jouant un rôle de modèle pour les jeunes sportives dans différents contextes européens**
Nicolas DELORME et Diana-Luiza DUMITRIU (Université de Bordeaux - France)
- **Legs olympiques intangibles : concept, méthode et mesure**
Vassil GIRGINOV (Brunel University – Grande-Bretagne) et Holger PREUSS (Johannes Gutenberg University – Allemagne)
- **L’auto-compassion comme élément dissuasif fondamental contre l’utilisation de substances améliorant la performance**
Nikolaos CHATZISARANTIS et Martin HAGGER (Curtin University – Australie)
- **Le rôle de la pratique du sport et des valeurs olympiques : Les effets perçus des Jeux Olympiques de la Jeunesse - Les cas de Lillehammer et Lausanne**
Kyriaki KAPLANIDOU (University of Florida – États-Unis) et Dikaia Chatziefstathiou (Canterbury Christ Church University – Grande-Bretagne)
- **Les médias olympiques mobiles sur trois continents: Remplacement ou renforcement de la télévision olympique ?**
Andrew BILLINGS et Kenon A. BROWN (The University of Alabama – États-Unis), Michael B. DEVLIN (Texas State University – États-Unis) et Natalie B. DEVLIN (University of Texas - États-Unis)
- **Projet CARE : Programme d’éducation en ligne pour athlètes. Projet de renforcement des relations entraîneur-athlète**
Sophia JOWETT, Chris HARWOOD et Svenja WACHSMUT (Loughborough University – Grande-Bretagne)